PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES PARENTS D'ÉLÈVES DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le 19 octobre, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire sous la présidence de Mme Szumowska-Jaskowska, présidente.
M. Gérard, secrétaire général du LFV, assure le secrétariat de séance.

Nombre de membres actifs : 931
Nombre de membres actifs présents ou s'étant faits représenter : 136

Selon les statuts, le quorum est fixé à 10 % soit 94 membres actifs présents ou représentés. Au vu du nombre de membres présents ou représentés, Mme Szumowska-Jaskowska déclare la séance ouverte à 19h05.

Ordre du jour :

1 – Rapport de mandat
- Rentrée 2017-2018
- Communication vers les parents
- AEFE - Restrictions budgétaires
- Impayés et retards de paiement

2- Projet immobilier

2 - Questions diverses

3 - Élections des membres du conseil d'administration

Consulter le diaporama présenté lors de cette AG.

1 – Rapport de mandat

Mme Szumowska-Jaskowska ouvre l'assemblée en remerciant les anciens membres du Conseil d'Administration qui sont partis de Pologne, à M. Chamboncel qui termine son mandat et qui a décidé de ne pas se représenter. La présidente accueille chaleureusement le nouveau proviseur, M. Mensdorff-Pouilly et le nouveau Premier conseiller de l'Ambassade de France, M. Carmona.

1-1 Rentrée 2017-2018

Le proviseur Mensdorff-Pouilly présente les effectifs de l'établissement qui sont en légère baisse : 757 élèves scolarisés au LFV (769 en 2016/2017 et 758 en 2015/2016). Il précise que tous les élèves avaient en face d'eux un professeur à la rentrée et que les premières semaines de cours se sont globalement bien passées.
M. Mensdorff-Pouilly présente les brillants résultats aux examens :
- Baccalauréat : 97 % de réussite (77 % de mentions)
- Brevet : 94 %

1-2 Communication vers les parents

Le proviseur rappelle l'importance à ce que les parents d'élèves préviennent l'établissement le plus tôt possible si leur enfant rencontre une difficulté, afin d'y pallier le plus efficacement possible.
Il présente ainsi les différents canaux de communications avec les parents :

- Courriels : canal principal, tout type d'informations
- Site internet : Informations officielles et événements importants
- Facebook : Petits et grands événements de la vie de l'établissement
- Livreval et Pronote : Suivi de la scolarité de votre enfant
- Outils pour les parents : Consultation des factures et modifications des données personnelles

1-3 AEFE - Restrictions budgétaires

Mme Szumowska-Jaskowska indique que L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger doit participer à l'effort budgétaire mis en place par le gouvernement français et subit une diminution de la subvention accordée par l'Etat de 33M €. Par conséquent la participation financière complémentaire des établissements doit être revue ainsi :
2017 : 6% 2018 : 9% 2019 : 7,5%

De plus, sur l'ensemble du réseau mondial, l'AEFE a prévu la suppression de postes de résidents et d'expatriés.

La FAPEE (Fédération des Associations des Parents d'Elèves à l'Etranger) souhaite négocier avec l'AEFE ces mesures.

1-4 Impayés et retards de paiement

Mme Szumowska-Jaskowska rappelle la situation dans laquelle se trouvait l'établissement il y a quelques années, à savoir un montant d'impayés très important. Grâce au travail de l'équipe précédente et du Directeur Administratif et Financier M. Hervouet, la situation est aujourd'hui bien meilleure puisque le montant des impayés en juin 2017 s'élevait à 60.000 pln.
Cependant, de nombreux paiements sont réalisés en retard. Au 19 octobre, les factures de 238 enfants ne sont toujours pas réglées, ce qui entrave fortement la trésorerie de l'établissement et entraîne du travail supplémentaire pour les agents de la DAF.

2- Projet immobilier

Mme Szumowska-Jaskowska explique que le CA souhaitait présenter une proposition concrète ce soir. Ce dossier demande cependant un temps supplémentaire pour étudier tous les aspects du projet et sa faisabilité finale.
Mme Szumowska-Jaskowska rappelle l'engagement du CA auprès des parents : la maîtrise des frais de scolarité. De plus, elle souligne le souci constant du CA de préserver la pérennité financière de l'établissement. Mme Szumowska-Jaskowska indique qu'elle

est confiante à ce que nous arriverons à offrir aux élèves un établissement sur un seul site qui leur offrira des conditions d'apprentissage adéquate, aux professeurs des conditions de travail qui apporteront une dynamique nouvelle.

Le LFV est en négociation avec LinkCity, filiale de Bouygues Construction. Au mois de juin, le CA avait expliqué travailler sur un établissement de 1200 élèves. Le CA prenait en compte l'éventualité de devenir une école européenne pour les enfants des fonctionnaires de Frontex. Il n'y a aujourd'hui aucune réponse de la part du gouvernement polonais. Le dossier "école européenne" est suivi par l'ambassade de France.

Le CA a décidé de ne plus prendre en compte cette éventualité dans ses calculs tant qu'elle ne sera pas confirmée. Si le LFV était sélectionné pour une accréditation européenne, le projet immobilier devrait être reconsidéré.

La taille du futur établissement a donc été revue à 900 élèves, qui est une bonne taille pour le LFV. Le projet considéré est donc un établissement rue Zakamarek (quartier sud de Varsovie) dont la viabilisation du site est en cours de réalisation. Le dossier est complexe, du point de vue technique et financier. Mme Szumowska-Jaskowska insiste sur le fait que le CA ne peut pas se tromper. Une date d'une AGE sera proposée pour soumettre le projet à tous les membres.

M. Pierret ajoute que c'est un projet qui avance bien, l'Anefe qui est l'organisme grâce auquel nous pouvons obtenir la garantie de l'Etat pour un emprunt, est d'accord sur le principe. Nous travaillons avec les experts techniques Tremend et juridiques PwC.

3 - Questions diverses

Les membres de l'association AGLFV posent des questions aux membres du CA :

Comment sera financée la construction du nouveau site ?
Le site unique sera financé par un emprunt bancaire garanti par l'Etat Français. Mme la présidente rappelle l'engagement du CA pour la maîtrise des frais de scolarités.

Est-ce que les deux sites actuels peuvent être revendus ?
L'AGLFV n'est propriétaire d'aucun des deux sites actuellement occupés. Le site de Saska est détenu par le l'Etat français et le second par PHN.

Il a été précisé que le site unique pourra être réalisé si "Linkcity ne sera pas trop gourmand". Pourquoi n'y a-t-il pas de mise en concurrence ?
M. Pierret répond qu'il y a eu un vrai appel d'offres et que les choses ont été faites en bonne et due forme. Mme la présidente ajoute que le résultat de l'appel d'offres était, pour elle, décevant. Le lycée est aujourd'hui engagé dans les discussions avec Linkcity comme cela était prévu dans l'appel d'offres.

Quelle est la conséquence de l'augmentation de la participation financière du LFV à l'AEFE ?
Mme la présidente explique que la participation sera désormais d'environ 1,5 Mpln contre environ 1 Mpln actuellement. L'AGLFV dispose d'une trésorerie importante et cette

augmentation ne met pas en péril la situation financière de l'établissement. Cependant, dans la perspective du projet immobilier, ce n'est pas une bonne nouvelle.
M. le Proviseur explique que l'AEFE nous soutiendra afin que le nouveau lycée se fasse, par exemple en baissant le taux des remontées.

Intervention de Mme Seux, conseillère consulaire et présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie à l'Assemblée des Français de l'Etranger : les perspectives budgétaires de l'AEFE sont effectivement inquiétantes et la coupe de 33 M€ en 2017 n'est pas absorbée et qu'elle ne peut pas l'être sans mesures drastiques en 2018 avec l'augmentation de la participation des établissements. Ceci aura finalement un impact sur les frais de scolarité et sur l'enveloppe des bourses scolaires. Mais il n'y a pas de fatalité à cela, cela dépend du débat parlementaire sur le projet de loi de finances en cours actuellement et en particulier sur le programme 185. Mme Seux invite la communauté éducative à se mobiliser dans ce sens et à interpeller ses parlementaires.

Aujourd'hui, est-ce qu'il est possible qu'une nouvelle entreprise présente une offre ?
Non, ce n'est pas possible, l'AGLFV est contractuellement liée avec Linkcity par un contrat d'exclusivité. Nous devons respecter le contrat.

Est-ce que les institutions polonaises ont été consultées, approchées ?
M. Pierret répond que l'Ambassade de France a bien sûr sollicité les mairies, que l'accueil était cordial et ouvert à l'implantation de l'établissement. Cependant, aucune aide foncière ni financière ne pouvait être envisagée.

Est-ce qu'il existe des cas de sortie du contrat d'exclusivité avec Linkcity
Mme la présidente explique qu'il en existe effectivement, par exemple si la viabilisation n'est pas assurée ou bien si le Lycée n'obtient pas le financement.

3 - Élections des membres du conseil d'administration

Cinq postes sont à pourvoir et 8 candidats se sont présentés. Il est procédé aux élections sous le contrôle du Secrétaire Général, Président du scrutin. Les résultats reportés sur le PV des élections sont les suivants :

COMBY Béatrice	113 voix - élue
COUSENS Daniel	83 voix - élu
PODGORSKI Stanislaw	83 voix - élu
BOISSEAU-STOCKSTILL Julie	80 voix - élue
LORENC Michal	74 voix - élu au tirage au sort
CHARLES Benoît	74 voix
SEVRIN Lionel	61 voix
GAROZZO Georges	46 voix

Les représentants des parents au conseil d'administration sont désormais :

- Mme Julie BOISSEAU-STOCKSTILL
- Mme Béatrice COMBY
- M. Daniel COUSENS
- Mme Natalia KORZENIECKA-WALAK
- M. Michał LORENC

- M. Stéphane MICHAUD
- M. Stanisław PODGÓRSKI
- M. Dominik SOLTYSIK
- Mme Roxana SZUMOWSKA-JASKOWSKA
- M. Marcin WERNER

Le résultat a été proclamé à 21h05.

Observations, réclamations : néant

L'élection des membres du bureau du conseil d'administration aura lieu le 24 octobre 2017.

A Varsovie, le 19 octobre 2017

La Présidente

Mme Szumowska-Jaskowska

Le secrétaire de séance

Denis Gérard